



ORDRE DES  
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES  
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL  
2006-2007

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## ADDENDA

### RAPPORT ANNUEL 2006-2007 ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Madame,  
Monsieur,

Récemment, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec publiait son *Rapport annuel 2006-2007* au terme de l'exercice financier se terminant au 31 mars 2007.

Malgré tous les efforts mis de l'avant afin de publier des informations rigoureusement exactes, il appert que l'omission des mots « en société » doit être rectifiée à la fin de la première phrase du premier paragraphe de la page 11 de notre rapport.

**Ainsi, ladite phrase qui se lit comme suit :**

- Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter les versions française et anglaise du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre*.

**Doit se lire comme suit, après correction :**

- Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter les versions française et anglaise du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société*.

Nous regrettons les inconvénients que cette omission a pu vous occasionner.

Québec, le 8 novembre 2007

**Le directeur général et secrétaire,**



**Luc St-Pierre,  
arpenteur-géomètre**

LSP/ml

## TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation . . . . .	3
Administrateurs du Bureau 2006-2007 . . . . .	4
Administrateurs du Comité administratif 2006-2007 . . . . .	4
Personnel du Secrétariat de l'Ordre . . . . .	4
Rapport du président . . . . .	5
Rapport du secrétaire: . . . . .	8
Activités du Bureau . . . . .	10
Activités du Comité administratif . . . . .	13
Rapport du syndic . . . . .	14
Rapports:	
Comité de discipline . . . . .	15
Comité des examinateurs . . . . .	16
Conseil d'arbitrage des comptes . . . . .	17
Comité d'inspection professionnelle . . . . .	18
Comité de révision . . . . .	19
Comité des stages de formation professionnelle . . . . .	20
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation . . . . .	21
Comité d'assurance-responsabilité professionnelle . . . . .	22
Comité de sinistres et de prévention . . . . .	23
Comité de la revue . . . . .	24
Comité de formation . . . . .	25
Comité du fonds Joncas . . . . .	26
Rapport des vérificateurs . . . . .	27



## LETTRES DE PRÉSENTATION

**Monsieur Michel Bissonnet**  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Québec, octobre 2007


Monsieur le Président,  
C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.  
Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007.  
Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

**Jacques P. Dupuis**, avocat  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles

**Maître Jacques P. Dupuis, avocat**  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Québec, octobre 2007


Monsieur le Ministre,  
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.  
Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

  
**Pierre Tessier**, a.-g.  
Président

**Maître Gaétan Lemoyne**, avocat  
Président  
Office des professions du Québec

Québec, octobre 2007

Monsieur le Président,  
En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.  
Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007.  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

  
**Pierre Tessier**, a.-g.  
Président



## LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2006-2007

Pour l'exercice 2006-2007, les administrateurs du Bureau étaient les suivants:

**PRÉSIDENT :**

Pierre Tessier, a.-g.

**ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :**

**Région de Québec**

Christine Maltais, a.-g.  
Emmanuel Boulais, a.-g.  
Pierre Tessier, a.-g.  
Claude Picard, a.-g.

**Région du Centre**

Daniel Parent, a.-g.

**Région de l'Ouest**

Denis Ayotte, a.-g.

**Région de l'Est**

Daniel Michaud, a.-g.

**ADMINISTRATEUR(TRICES) NOMMÉ(ES) :**

Céline Bélanger  
Louise Bérubé  
Richard Gagnon

**Région de Montréal**

Ted T. Katz, a.-g.  
Jean Paquin, a.-g.  
Jacques Patenaude, a.-g.  
Luc Levesque, a.-g.

## LES ADMINISTRATEURS DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2006-2007

Parmi les administrateurs du Bureau, voici la formation du Comité administratif:

- M. Pierre Tessier, a.-g., président
- M. Claude Picard, a.-g., vice-président
- M. Jacques Patenaude, a.-g.
- M. Daniel Michaud, a.-g.
- M. Richard Gagnon, administrateur nommé

## LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE AU 31 MARS 2007

**Administration générale:**

Directeur général et secrétaire:  
Luc St-Pierre, a.-g.

Directrice des communications et  
Secrétaire du comité de discipline:  
Nicole-Claude Berna

Inspecteur-enquêteur:  
Pierre Richer, a.-g.

Technicienne en administration:  
Martine Laplante

Comptable:  
Christiane Hudon

Secrétaire de direction:  
Francine Guay

Secrétaire-réceptionniste:  
Monique Desroches

**Bureau du syndic:**

Syndic:  
Réjean Gingras, a.-g.

Procureure du Syndic et Avocate Conseil  
de l'Ordre:  
M<sup>e</sup> Anne Picher, avocate

Procureure du Syndic:  
M<sup>e</sup> Anik Fortin-Doyon, avocate

Adjointe:  
Johanne Lemay





**PIERRE TESSIER, A.-G.**  
**PRÉSIDENT DE L'ORDRE**

C'est avec grand plaisir, mais aussi avec beaucoup d'humilité, que je trace le bilan de mon mandat à la présidence de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec; mandat qui aura exceptionnellement duré seize mois. Malgré ces mois supplémentaires, je n'ai pu atteindre tous les objectifs que je m'étais fixés en juin 2006 et ce malgré l'exceptionnelle collaboration des administrateurs de l'Ordre et du personnel du secrétariat. Certains projets n'ont pu être complétés à cause des délais réglementaires alors que d'autres ont été retardés par le manque de ressources humaines du secrétariat, notamment par l'absence d'un responsable du développement de la profession.

Si certains projets ne se sont pas concrétisés, tous ont été amorcés et plusieurs ont été menés à terme. Voici donc un aperçu des activités de la dernière année.

### **Campagne de promotion**

La campagne de promotion de la profession s'est terminée le samedi 29 septembre 2007 avec la publication sur une demi-page du visuel « Les arpenteurs-géomètres voient le monde avant tout le monde » dans les quotidiens *La Presse* et *Le Soleil*.

Cette campagne, dans laquelle nous avons collectivement investi près de 500 000 \$ en deux ans, aura permis de mieux faire connaître la profession d'arpenteur-géomètre.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Parmi les principales activités et réalisations de cette campagne, mentionnons :

- Le visuel « Les arpenteurs-géomètres voient le monde avant tout le monde » publié à vingt (20) reprises dans les médias écrits *La Presse*, *Le Soleil*, *L'Actualité* et *Les Affaires*;
- Le site internet de l'Ordre modernisé et dynamisé;
- Le nouveau kiosque destiné aux expositions et présentations;
- La trousse de promotion pour les activités jeunesse;
- La campagne de relations publiques (une entrevue et deux reportages télévisés, un reportage radio et treize articles dans les médias écrits);
- La publicité dans les revues spécialisées dans le choix des carrières et professions;
- La participation à de nombreux salons spécialisés (éducation, emploi, immobilier, copropriété, etc.).

Pour pouvoir pleinement bénéficier à plus long terme des retombées de cet important déboursé de base, nous devons maintenant songer à investir dans l'entretien de cette campagne. C'est pourquoi le Bureau a recommandé à l'assemblée générale d'approuver une cotisation supplémentaire pour l'exercice financier 2008-2009.



## Tournée régionale

Près de quatre cents (400) membres de l'Ordre ont participé aux rencontres tenues à Drummondville, Laval, Rimouski, Québec, Gatineau, Alma, Rouyn-Noranda et Longueuil de janvier à mars 2007.

Chaque rencontre comportait les présentations suivantes : les recommandations du comité de prévention par l'inspecteur-enquêteur et le syndic, le suivi des projets en cours par le directeur général et les projets à venir par le président.

La majorité des participants a accueilli favorablement les projets qui suivent :

- Un nouveau mode de cotisation par minute dont le principe de fonctionnement a été présenté à l'assemblée générale d'octobre 2007.
- La révision du règlement sur les repères et les bornes. D'une part, pour être en mesure de faire la distinction physique entre un repère et une borne. D'autre part, pour analyser la possibilité pour l'Ordre d'exiger une redevance sur la vente des repères et bornes. Un comité ad hoc travaille sur ce projet.
- L'accréditation par le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (CCAG) du programme du baccalauréat en sciences géomatiques de l'Université Laval en vue d'abolir le volet scientifique de l'examen d'admission. Un comité ad hoc devrait débiter incessamment ses travaux à ce sujet.
- La tenue des assemblées générales en septembre plutôt qu'en juin.
- La finalisation du projet de règlement relatif à la formation continue obligatoire.

## Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Mis de l'avant par le Bureau en février 2004 et approuvé par l'assemblée générale des membres en juin de la

même année, le projet de création d'un Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres de l'Ordre aura fait l'objet de beaucoup d'efforts pour être mené à terme cette année. Nous avons en effet travaillé très fort pour répondre aux diverses exigences de l'Autorité des marchés financiers et pour faire approuver les modifications réglementaires requises par l'Office des professions.

Le Bureau a aussi procédé à la nomination des sept administrateurs qui constitueront le conseil d'administration du Fonds, à savoir : Michel Bédard, a.-g. (Vaillancourt, Robitaille, Savoie, Bédard et associés – Saint-Augustin-de-Desmaures), Christian Murray, a.-g., (Murray – Patenaude – Maltais, s.n.c. – Mont-Tremblant), François Tremblay, a.-g. (Bérard, Tremblay – Saint-Jean-sur-Richelieu), Denise Desrosiers-Saykowski (Groupe Conseil BDS – Kirkland), Raymond Veilleux, F.I.C.A., actuaire-conseil (Sainte-Julie), Michel St-Pierre, avocat (Beauvais Truchon & Associés – Québec), Denis Villeneuve, CA (Aubé Ancil Pichette et associés – Québec).

Les administrateurs du Fonds ont déjà tenu plusieurs rencontres afin de planifier le début des opérations du Fonds. Ils seront particulièrement occupés au cours des premières années de leur mandat, car ils doivent progressivement constituer une équipe pour la gestion des réclamations et la gestion opérationnelle du Fonds.

Le projet est actuellement entre les mains de la ministre des finances du Québec et nous avons bon espoir qu'il sera approuvé avant la fin de la présente année civile.

## Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société

Depuis le 6 septembre dernier, les membres de l'Ordre peuvent exercer leurs activités professionnelles, seul ou avec un ou des membres d'un autre ordre professionnel, au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée. Ce changement résulte de l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société*.



Les travaux de l'Ordre auront durée sept ans pour en arriver à ce règlement puisque c'est en juin 2000 que le Bureau constituait un premier comité ad hoc, composé de nos confrères François Tremblay et Denis Vaillancourt, pour analyser la question et formuler des recommandations. Il faut signaler que le Bureau s'intéressait déjà à la question dès 1991.

## Relève

La fin de la campagne de promotion ne signifie pas la fin de nos activités pour recruter de nouveaux membres et attirer du personnel qualifié dans notre domaine d'activité. Nous allons, au contraire, redoubler d'efforts dans ce domaine. Ainsi, l'Ordre fait maintenant partie d'un comité de la relève créé à l'initiative du Centre de développement de la géomatique. Ce comité regroupe notamment des représentants des principales institutions québécoises d'enseignement en arpentage et en géomatique. Les premières réalisations de ce comité ont été la mise en commun des efforts des différents participants afin d'assurer une visibilité accrue lors des événements de recrutement comme les salons d'éducation-emploi et les tournées promotionnelles dans les écoles.

## Représentation

J'ai eu l'honneur de représenter notre Ordre à différents événements au cours de mon mandat :

- Congrès national des géomètres experts de France et réunion de la Fédération des géomètres francophones en juin 2006 ;
- Congrès annuel de l'Association des arpenteurs-géomètres de la Nouvelle-Écosse en octobre 2006 ;
- Congrès annuel de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario et réunion des présidents des ordres au Conseil canadien des arpenteurs-géomètres en février 2007 ;

- Congrès de l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes du Maroc et réunion de la Fédération des géomètres francophones en juin 2007.

J'ai aussi participé à plusieurs rencontres avec les dirigeants de l'Association professionnelle des notaires du Québec et de la Chambre des notaires du Québec pour discuter de l'assurance des titres mais aussi pour resserrer les liens entre nos deux professions.

## GéoCongrès Québec 2007

Énormément d'efforts ont été investis dans l'organisation de cet événement unique et rassembleur qui nous aura permis de célébrer conjointement trois anniversaires importants, à savoir : le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Association canadienne des sciences géomatiques ainsi que le 100<sup>e</sup> anniversaire du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval.

Citons quelques chiffres pour résumer le GéoCongrès : six conférences principales, cent vingt (120) conférences en parallèle, soixante-cinq (65) kiosques d'exposition et près de mille (1 000) participants de plus de quarante (40) pays. Le GéoCongrès aura aussi été l'occasion de lancer le magnifique ouvrage «Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain». L'envergure du GéoCongrès et ses retombées médiatiques auront conclu de façon magistrale notre campagne de promotion.





LUC ST-PIERRE, A.-G.  
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

## Élections 2007 au Bureau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal, la région de Québec et la région du centre.

Le 5 mars 2007, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 4 avril 2007 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était monsieur Ted T. Katz, a.-g., qui n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE

scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de monsieur Benoît Péloquin, a.-g., de Dollard-des-Ormeaux, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était monsieur Emmanuel Boulais, a.-g., qui n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de monsieur Claude Vincent, a.-g., de Québec, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région du Centre, l'administrateur sortant était monsieur Daniel Parent, a.-g. Monsieur Parent a sollicité un nouveau mandat et à la clôture du scrutin, nous n'avions reçu seulement sa candidature pour combler ce poste. Donc, monsieur Parent a été déclaré élu sans opposition.



# RAPPORT DU SECRÉTAIRE

## Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2007, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 965 membres, soit 881 hommes et 84 femmes, répartis selon les classes suivantes :

445	Propriétaires, actionnaires ou associés(es)
408	Salariés(es)
10	Enseignants(es) ou professeurs(es)
72	Membres retraités
30	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

0	Étudiant(e)
6	Congés parental
13	Non actifs, hors Québec

La répartition régionale au 31 mars 2007 était la suivante :

	F.	H.	Total
01 Bas Saint-Laurent	1	33	34
02 Saguenay/Lac-St-Jean	1	39	40
03 Québec	34	211	245
04 Mauricie	1	29	30
05 Estrie	2	35	37
06 Montréal	15	113	128
07 Outaouais	2	33	35
08 Abitibi-Témiscamingue	1	20	21
09 Côte-Nord	2	13	15
10 Nord-du-Québec	0	1	1
11 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	2	13	15
12 Chaudière-Appalaches	4	48	52
13 Laval	0	24	24
14 Lanaudière	4	41	45
15 Laurentides	4	66	70
16 Montérégie	6	115	121
17 Centre du Québec	2	21	23
Hors du Québec	3	26	29

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2006	952
Décès	(2)
Démissions	(8)
Radiations	(1)
Nouveaux membres	19
Réintégrations	5
<b>Total :</b>	<b>965</b>

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007 était de :

1 800,00 \$	Propriétaire, actionnaire ou associé(e)
900,00 \$	Salarié(e)
300,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
150,00 \$	Retraité
300,00 \$	Statut particulier (étudiant, congé parental, non actif hors Québec) payable en deux (2) versements, le 1 <sup>er</sup> avril 2006 et le 1 <sup>er</sup> août 2006.

## L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2006	89
Dossiers ouverts	17
Dossiers fermés - inscription au Tableau	(19)
Dossiers actifs au 31 mars 2007	87

Luc St-Pierre, a.-g.  
Secrétaire de l'Ordre



# RAPPORT DU SECRÉTAIRE

## Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit Code ou à ladite Loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau de l'Ordre a tenu six (6) réunions ordinaires et une (1) réunion extraordinaire par conférence téléphonique. Cent sept (107) résolutions ont été adoptées dont les principales ont été publiées dans les différents numéros du bulletin « La Source ».

Au cours du dernier exercice, trois (3) recommandations ont été soumises au Bureau par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre des cours de perfectionnement.

### Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Bureau :

- Il est proposé, appuyé et résolu de remercier madame Marie Parent, a.-g. pour la disponibilité et le dynamisme dont elle a fait preuve dans la gestion des affaires de l'Ordre au cours de la dernière année à titre de présidente de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer monsieur Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire de l'Ordre pour l'année 2006-2007.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer monsieur Réjean Gingras, a.-g., syndic de l'Ordre pour l'année 2006-2007.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver la nouvelle version du Règlement sur la souscription obligatoire au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer l'administrateur Claude Picard, a.-g., membre du comité ad hoc OAGQ-DGAC.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec : – Monsieur Michel Bédard, a.-g., Vaillancourt, Robitaille, Savoie, Bédard et associés, Saint-Augustin-de-Desmaures; – Monsieur François Tremblay, a.-g., Bérard, Tremblay, Saint-Jean-sur-Richelieu; – Monsieur Christian Murray, a.-g., Murray – Patenaude – Maltais, s.n.c., Mont-Tremblay; – Madame Denise Desrosiers Saykowski, Groupe Conseil BDS, Kirkland; – Monsieur Raymond Veilleux, F.I.C.A., Sainte-Julie; – Me Michel St-Pierre, avocat, Beauvais, Truchon et associés, Québec; – Monsieur Denis Villeneuve, ca, Aubé Ancil Pichette Kelly, Québec; d'établir que le mandat des administrateurs débutera dès que le Fonds sera légalement constitué et autorisé à opérer.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'établir le siège social du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec à l'adresse suivante : Iberville Quatre, 2954, boulevard Laurier, bureau 370, Québec (Québec) G1V 4T2.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer à un montant maximum de 200 \$ la contribution à la capitalisation initiale que devra verser chacun des membres de l'Ordre couvert par le Fonds, en plus de leur prime d'assurance et de tout autre frais administratif, cette contribution devant être versée lors du premier exercice financier du Fonds; d'établir que dès que le Fonds disposera de l'actif nécessaire et que l'Autorité des marchés financiers aura donné son autorisation, ladite contribution de 200 \$ soit progressivement remboursée à chacun des membres l'ayant acquittée, le remboursement se faisant prioritairement aux membres ayant adhéré à la classe « retraité » depuis leur contribution.
- Il est proposé, appuyé et résolu de renommer monsieur Christian Murray, a.-g., à titre de maître de stage pour un terme d'un an pour l'application des dispositions de l'article 55 du *Code des professions* et celles du *Règlement sur les stages de perfectionnement des arpenteurs-géomètres*.
- Il est proposé, appuyé et résolu que le programme de formation continue 2006 – 2007 sera constitué de trois cours portant sur trois sujets sélectionnés parmi les suivants : L'analyse foncière en territoire rénové; L'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société; Le certificat de localisation portant sur un immeuble détenu en copropriété divise; Initiation à la vidéo restitution et technique de numérisation de carte.



## RAPPORT DU SECRÉTAIRE **Rapport d'activités du Bureau (suite)**

- Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter les versions française et anglaise du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre*.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer l'administrateur Daniel Michaud à titre de membre du comité ad hoc ayant pour mandat de formuler des recommandations au Bureau en matière de minutage des documents évolutifs.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc ayant pour mandat de réévaluer les impacts, pour la protection du public, de l'utilisation de l'assurance-titres dans les transactions immobilières au détriment du certificat de localisation; de recommander au Bureau les stratégies que l'Ordre doit envisager afin de sensibiliser le public à ces impacts; ledit comité étant constitué des administrateurs Jacques Patenaude, a.-g., Denis Ayotte, a.-g., et Daniel Parent, a.-g., de l'arpenteur-géomètre Robert Giroux et de toutes autres personnes que le comité jugera utile de recruter, les résultats des travaux du comité devant être présentés.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter la définition suivante de la compétence professionnelle: « La compétence professionnelle d'un membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec se mesure par: 1. l'étendue de sa connaissance dans les champs de pratique où il exerce; 2. sa capacité d'utiliser avec habileté sa connaissance; 3. sa capacité de bien administrer sa pratique; 4. sa capacité de juger les limites de sa compétence et d'en informer ses clients; 5. sa capacité à élaborer ses dossiers et à mener à bonne fin ses mandats; 6. sa capacité intellectuelle, émotive et physique; L'incompétence professionnelle, quant à elle, se mesure par le manquement continu ou répété de la part du professionnel à maintenir l'un ou l'autre de ces critères»; d'approuver les critères d'analyse de la compétence professionnelle élaborés par le comité d'inspection professionnelle et tels que présentés dans un document intitulé « L'enquête particulière sur la compétence professionnelle – Grille d'analyse – Novembre 2004 ».
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer l'administrateur Jean Paquin, a.-g., à titre de représentant de l'Ordre sur le sous-comité du comité consultatif en matière de publicité foncière et de nommer l'administrateur Jacques Patenaude, substitut.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc afin d'actualiser le plan stratégique de l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer la prochaine session du volet écrit de l'examen d'admission à la profession les 22 et 23 mai 2007 au local 1160 du pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval et de fixer la prochaine session du volet oral dudit examen le 24 mai 2007 à l'Hôtel des Gouverneurs situé au 3030, boulevard Laurier, Québec, dans des salles dont les noms seront confirmés ultérieurement.
- Il est proposé, appuyé et résolu que le Comité administratif examine l'embauche d'une personne pour répondre aux téléphones du syndic pour une période de trois mois.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2007 – 2008.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter le règlement modifiant le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc ayant pour mandat d'analyser la Loi modifiant le *Code des professions* concernant la délivrance des permis et de formuler des recommandations au Bureau, ledit comité étant constitué des administrateurs Luc Levesque, Daniel Michaud et du directeur général et secrétaire ainsi que de toutes autres personnes que le comité jugera utile de s'adjoindre.
- Il est proposé, appuyé et résolu de former un comité ad hoc ayant pour mandat d'analyser le projet de comité formulé par la D.G.A.C. et de formuler des recommandations au Bureau lors de la réunion prévue en février 2007, ledit comité étant constitué du président de l'Ordre, de l'administratrice Chrystine Maltais, des administrateurs Claude Picard, Jean Paquin et Jacques Patenaude et du directeur général et secrétaire.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'informer la Direction générale de l'arpentage et du cadastre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune que le Bureau est d'accord avec le principe de création d'un comité de révision du plan cadastral de rénovation; que le Bureau est toutefois en désaccord avec la participation de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec au sein du comité, cette participation ne cadrant pas avec la mission fondamentale de l'Ordre et risquant d'aller à l'encontre de son devoir de



neutralité; que le Bureau accepte que l'Ordre participe à un groupe de réflexion sur les modalités de création d'un comité de révision du plan cadastral de rénovation.

- Il est proposé, appuyé et résolu de confier au Comité administratif le rôle du comité prévu à l'article 38 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*.
- Il est proposé, appuyé et résolu de constituer un comité du site internet qui aura pour mandat de voir à la tenue à jour et au développement du site internet de l'Ordre, ledit comité étant constitué des personnes suivantes: messieurs Raymond Houde, a.-g., Daniel Parent, a.-g., ainsi que de toutes autres personnes que le comité jugera utile de s'adjoindre.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver les tarifs révisés pour les travaux d'arpentage: Guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général - février 2007.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer à 155,00 \$ les honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.
- Il est proposé, appuyé et résolu de rescinder la résolution n° B-01-7709 et d'établir les conditions suivantes pour qu'un membre de l'Ordre soit admis dans la classe «retraité»: - Être retiré de la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre ou de géomètre; - N'occuper aucun emploi rémunéré ni n'effectuer aucun travail relié à l'arpentage ou exigeant la supervision d'un arpenteur-géomètre, à l'exception de tout travail relié à un comité de l'Ordre; - Être âgé d'au moins 50 ans ou avoir été inscrit au Tableau de l'Ordre pendant au moins 20 ans; - En adresser la demande au Comité administratif à qui appartient la décision de l'accorder; - Payer la cotisation fixée pour la classe «retraité» calculée au prorata de l'année qui reste à écouler et être en règle avec l'Ordre concernant toute redevance passée. Le cas échéant, l'Ordre accordera un crédit sur la cotisation déjà acquittée par le membre pour la classe à laquelle il appartenait avant son adhésion à la classe «retraité», au prorata de la période de l'année financière qui reste à écoulée.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'établir que le statut «Congé de maternité» sera dorénavant identifié comme le statut «Congé parental» et ainsi ne plus être réservé

exclusivement aux membres féminins de l'Ordre; qu'au terme de la période de douze mois, le Comité administratif pourra accorder une prolongation dudit statut «Congé parental» sur réception d'une demande à cet effet de la personne concernée.

- Il est proposé, appuyé et résolu de confirmer l'intérêt de l'Ordre à participer aux travaux d'un groupe de travail ayant pour mandat de discuter des approches respectives en matière de propriété foncière entre le Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de France et l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et d'y nommer madame Marie Parent, a.-g., à titre de représentante de l'Ordre; que le budget de fonctionnement du groupe de travail devra être préalablement soumis au Bureau ou au Comité administratif pour approbation.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'approuver la nouvelle version du *Code de déontologie des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Il est proposé, appuyé et résolu de confirmer à l'Autorité des marchés financiers que le Bureau de l'Ordre a pris connaissance et approuve le plan de développement et le plan opérationnel contenus dans les documents constituant la requête du 7 septembre 2006; d'autoriser le président de l'Ordre à faire toute chose et à signer tout document qu'il pourra juger utile ou nécessaire pour obtenir l'autorisation d'assurer la responsabilité de ses membres.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'accorder un contrat de travail de 14 mois à une deuxième procureure pour l'Ordre.
- Il est proposé, appuyé et résolu de renouveler le contrat de travail du syndic pour une période de trois ans.
- Il est proposé, appuyé et résolu de recommander à l'assemblée générale d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2008-2009.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre pour l'exercice 2008-2009, toute cotisation devant être acquittée soit en un seul versement le 1<sup>er</sup> avril 2008, soit en deux versements dont le premier chèque sera daté du 1<sup>er</sup> avril 2008 et le deuxième chèque qui l'accompagnera sera daté du 1<sup>er</sup> août 2008.



# RAPPORT DU SECRÉTAIRE

## Rapport d'activités du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus à chaque année parmi les quatorze (14) membres du Bureau, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Bureau lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Bureau et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité administratif a tenu neuf (9) réunions ordinaires et une (1) réunion extraordinaire par conférence téléphonique. Soixante-dix-neuf (79) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Bureau. Les principales ont aussi été publiées dans le bulletin « La Source ».

### Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Comité administratif :

- Il est proposé, appuyé et résolu d'accorder une commandite à l'Association canadienne des sciences géomatiques – section Champlain, à titre de partenariat régulier, en contre partie d'une visibilité de l'Ordre lors de l'événement « Rencontre au sommet ».
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval à utiliser l'image du sac à dos contenu dans l'affiche de l'Ordre « Donne du relief à ton avenir » pour publication dans son document promotionnel « Info-bac ».
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser l'inspecteur-enquêteur à procéder à l'acquisition du logiciel AutoCad 2007.
- Il est proposé, appuyé et résolu que l'Ordre soit représenté à l'exposition commerciale de Géomatique 2006 et y loue un espace pour son kiosque.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire à procéder au renouvellement de l'assurance-responsabilité civile des dirigeants et administrateurs détenue par l'Ordre aux conditions fixées par l'assureur pour la période du 31 octobre 2006 au 31 octobre 2007.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire à entreprendre les démarches nécessaires pour le recrutement d'une technicienne juridique qui aura pour mandat de répondre à certaines demandes d'informations du public.
- Il est proposé, appuyé et résolu d'affecter, à même le budget de la formation continue, une somme de 15 000 \$ pour la réalisation d'un livre présentant l'apport des arpenteurs-géomètres au développement et à l'histoire du Québec et particulièrement de la ville de Québec.
- Il est proposé, appuyé et résolu de nommer messieurs Richard Carrier, a.-g., Michel Bédard, a.-g. et Francis Roy, a.-g., à titre de scrutateurs lors du dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre le lundi 7 mai 2007 dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2007-2008.
- Il est proposé, appuyé et résolu de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au vendredi 5 octobre 2007 au Centre des congrès de Québec.
- Il est proposé, appuyé et résolu de demander au directeur général et secrétaire de prendre les mesures nécessaires au cours des prochaines semaines afin d'obtenir des membres, qui exercent en pratique privée, le nombre de minutes qu'ils ont produites au cours de l'année 2006.
- Il est proposé, appuyé et résolu de recommander au Bureau de fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre pour l'exercice 2008-2009.
- Il est proposé, appuyé et résolu de recommander aux membres de l'Ordre, réunis en assemblée générale annuelle le 5 octobre prochain, de renouveler le mandat de la firme de comptables pour effectuer la vérification des livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice financier 2007-2008.
- Il est proposé, appuyé et résolu, tel que recommandé par le comité des stages de formation professionnelle, d'émettre des cartes de stagiaire.
- Il est proposé, appuyé et résolu, tel que recommandé par le comité des stages de formation professionnelle, d'accepter les stages d'une durée d'un an.





**RÉJEAN GINGRAS, A.-G.**  
**SYNDIC DE L'ORDRE**

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2007.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du Comité d'inspection professionnelle, du Bureau ou du Comité administratif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

### **La conciliation des comptes**

Il y a eu cette année quarante-quatre (44) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre.

## RAPPORT DU SYNDIC

Sur les quarante-quatre (44) dossiers ouverts, un (1) seul a été fermé après la conciliation du syndic.

Trois (3) dossiers ont été fermés suite à des ententes entre les parties sans l'intervention du Syndic. Quarante (40) dossiers ont été achevés au Secrétaire de l'Ordre.

### **Le nombre de demandes d'enquête**

Il y a eu pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007 cent quatre-vingt-huit (188) demandes écrites.

### **Les plaintes déposées devant le comité de discipline**

Le syndic et ses adjoints ont déposé vingt-trois (23) plaintes devant le comité de discipline.





**NICOLE-CLAUDE BERNA**  
SECRÉTAIRE DU  
COMITÉ DE DISCIPLINE

## Mandat du comité de discipline

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, vingt-trois (23) plaintes ont été versées au greffe du comité de discipline.

## Présentation du comité de discipline

- M<sup>e</sup> François Samson, avocat et président
- M<sup>e</sup> France Bergeron, avocate et présidente suppléante
- Clément Arseneault, a.-g.
- Jean Bisson, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Gaston Lemay, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Gaétan Meunier, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.

## RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

De ces vingt-trois (23) plaintes versées au greffe du comité de discipline, deux (2) d'entre elles sont des requêtes en radiation provisoire, M<sup>e</sup> François Samson, avocat et président, les a toutes présidées.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 7), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 8), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r. 21) et au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r. 4).

## Décisions du Comité de discipline

Au cours de l'exercice, trois (3) décisions ont été rendues sur les vingt-trois (23) plaintes. Six (6) décisions sont en attente ainsi que quatorze (14) audiences disciplinaires.

## Sanction prononcée

- Réprimande et amende





**PIERRE GRAVEL, A.-G.**  
**PRÉSIDENT DU COMITÉ DES**  
**EXAMINATEURS**

### **Le mandat**

À chaque année, le comité des examinateurs élabore les examens d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance des examens et à la correction de ceux-ci.

### **Les membres**

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M. André Verville, a.-g., secrétaire
- M. Denis Parrot, g.
- M. Denis Ayotte, a.-g., membre sortant
- M. Jacques Drainville, a.-g.
- M. Pierre Giguère, a.-g., membre en congé
- M. Daniel Ayotte, a.-g., nouveau membre
- M. Bruno Fournier, a.-g., membre remplaçant

### **Les activités**

Il y a eu quelques changements de membre au sein du comité cette année. Monsieur Denis Ayotte nous a quittés pour rejoindre le Bureau à titre d'administrateur. Nous tenons à remercier monsieur Denis Ayotte pour sa participation au comité et nous souhaitons bienvenue à monsieur Daniel Ayotte qui le remplace maintenant au sein du comité. De plus, monsieur Pierre Giguère a pris congé du comité pour des raisons personnelles pour une période d'un an. C'est monsieur Bruno Fournier qui le remplacera pendant cette période.

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision des examens. Nous avons aussi rencontré le président de l'Ordre, monsieur Pierre Tessier, a.-g., qui nous a fait part de ses réflexions sur la pertinence d'abolir le volet scientifique de l'examen d'admission en contrepartie de l'obtention d'une accréditation du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (C.C.A.G.) par l'Université Laval. Le comité se penchera sur cette

## **RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS**

réflexion au cours de la prochaine année. Nous avons cependant émis certaines réserves sur la garantie que pourrait apporter une accréditation du C.C.A.G. sur les connaissances acquises par les candidats aux examens.

L'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 23, 24 et 25 mai 2006. Les séances d'examens écrits se sont déroulées au pavillon Palasis-Prince de l'Université Laval, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy.

Un total de quarante-quatre (44) personnes, incluant un (1) candidat géomètre, se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen de mai 2006, incluant douze (12) finissants de 2006. Nous avons reçu seulement une (1) demande de révision en foncier, avec modification du statut d'échec à succès pour cette demande. À la fin du processus des examens 2006, vingt-six (26) nouveaux candidats avaient réussi tous leurs examens et pouvaient poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. De ce nombre, dix (10) des douze (12) finissants de 2006 ont réussi tous leurs examens du premier coup. Nous pensons que le fait de réintroduire des sessions de formation avant la tenue des examens a grandement aidé à améliorer le taux de réussite des examens cette année. Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance du candidat finissant Frédéric Messier qui a obtenu les meilleurs résultats aux examens en réussissant à maintenir une moyenne de 91,3 % pour l'ensemble des trois examens.

### **Les statistiques des examens**

	<b>Candidats(es)</b>	<b>Succès</b>	<b>Échecs</b>
Volet scientifique	32	21	11
Volet foncier	34	26	8
Examen oral	22	19	3





**BENOÎT DESROCHES, A.-G.**  
**PRÉSIDENT DU CONSEIL**  
**D'ARBITRAGE DES COMPTES**

### **Le mandat**

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

### **Les membres**

- Benoît Desroches, a.-g., président
- Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- Anne Picher, avocate, secrétaire
- René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- Denis Vaillancourt, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Christian Murray, a.-g.
- Fabien Grutman, a.-g.
- Alain Sansoucy, a.-g.

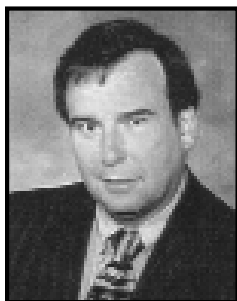
## **RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES**

### **Les activités**

Au cours de la dernière année, le Conseil a été saisi de vingt-deux (22) causes.

Sur les vingt-deux (22) causes traitées, sept (7) ont fait l'objet d'ententes pendant l'audition, cinq (5) comptes d'honoraires ont été réduits, quatre (4) ont été maintenus. Il reste quatre (4) causes dont la décision n'est pas encore rendue et deux (2) qui ne sont pas encore traitées.





**GILLES VANASSE, A.-G.**  
**PRÉSIDENT DU COMITÉ**  
**D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

## RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### 1. Membres du comité

Gilles Vanasse, a.-g., président  
Sylvain Sauvé, a.-g., vice-président  
Daniel Collin, a.-g.  
Bernard Lemay, a.-g.  
Yves Tremblay, a.-g.

#### Secrétaire

André Dumas, a.-g.

#### Inspecteur-enquêteur

Pierre Richer, a.-g.  
Michel Verville, a.-g.

### 2. Résolution pour le programme général d'inspection 2006-2007 :

#### Résolution n° 2798

Il est proposé, secondé et appuyé à l'unanimité de terminer les programmes des autres années, d'inspecter tous les arpenteurs-géomètres qui n'ont pas été inspectés dans les huit (8) dernières années, incluant les 0-5 ans, et de faire les inspections requises pour le suivi des dossiers et les inspections demandées par le Syndic et le Bureau.

3. Nombre de vérifications professionnelles effectuées	= 78
4. Nombre d'enquêtes particulières effectuées	= 7
5. Nombre d'inspections ou d'enquêtes particulières à la suite desquelles le comité a recommandé qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement	= 4
6. Vérifications auprès de membres déclarant ne pas faire d'actes décrits à l'article 34	= 1
7. Visites de membres ayant signé leur première minute récemment	= 8
8. Dossiers fermés depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2006	= 124
9. Nombre de réunions tenues	= 8





**RAYMOND HOUDE, A.-G.**  
**PRÉSIDENT DU COMITÉ**  
**DE RÉVISION**

## Le mandat

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le comité de discipline d'un Ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

## Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Roland Lemay, a.-g., président substitut
- M<sup>me</sup> Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité
- M. Guy Bruneau, a.-g., membre
- M. Claude Arsenault, a.-g., membre
- M<sup>me</sup> Louise Bérubé, administratrice nommée

## Les activités

Au 31 mars 2007, trente (30) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit huit (8) de plus que l'an dernier.

Tous les avis sont à l'effet de : soit maintenir les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter plainte devant le comité de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête, soit de renvoyer le dossier à l'inspection professionnelle.

Les sujets des plaintes sont variés. En voici une nomenclature en bref.

### Concernant le bornage

1. Bornages à l'amiable qui n'ont pu être complétés parce que l'une des parties n'acceptait pas la position des limites telle que suggérée dans le rapport de l'arpenteur-géomètre : **quatre (4) décisions**.
2. Une (1) demande de révision suite à des bornages judiciaires entièrement complétés.

## RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

### Concernant le piquetage

3. Positions de limites de propriétés contestées suite au piquetage ou à la production d'un rapport donnant un avis sur la position de limites : **neuf (9) décisions**.

### Concernant le certificat de localisation

4. Certificat de localisation : **cinq (5) décisions**.

### Divers

5. **Onze (11) décisions** dont certaines avec les particularités suivantes :
  - Refus de délivrer les documents d'arpentage avant le paiement de la facture. À ce sujet, un jugement de la Cour d'appel du Québec du 26 octobre 2000 (200-09-001942-983) est à l'effet que « l'arpenteur, en l'espèce, ne bénéficiait d'aucun droit de rétention légal ou conventionnel de son rapport avant d'en exiger le paiement » et « qu'en agissant ainsi, l'arpenteur n'a pas satisfait son obligation contractuelle et ne peut en conséquence exiger le paiement de son cocontractant ».
  - Une demande des documents d'un arpentage fait pour le voisin.
  - Quelques problèmes suite à la rénovation.
  - Une modification au cadastre non acceptée par un groupe de propriétaires.
  - Un mandat d'implantation est donné à un arpenteur-géomètre en 2005. Ce dernier fait les levées nécessaires en attendant les plans définitifs du bâtiment qui lui sont remis 6 mois plus tard. À ce moment, l'arpenteur-géomètre a un surcroît de travail et ne peut effectuer l'implantation dans un court délai, d'où la plainte.
  - Une plainte a été faite par un propriétaire qui ne retrouvait pas les bornes d'un bornage fait quelques années auparavant.





**HÉLÈNE JULIEN, A.-G.**  
**PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES**  
**DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

### Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application des dispositions du *Règlement sur le stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres*. Entre autres, il valide les pré-requis lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au Comité administratif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

### Les membres

- M<sup>me</sup> Hélène Julien, a.-g., présidente
- M<sup>me</sup> Josée Bastien, a.-g., secrétaire
- M<sup>me</sup> Danielle Latulippe, a.-g.
- M. Alain Lépine, a.-g.
- M<sup>me</sup> Louise Bérubé, du Bureau

### Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à huit (8) reprises et a étudié en moyenne huit (8) dossiers par rencontre, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à l'année dernière.

En date du 31 mars, le bilan est le suivant :

• Candidats(es) ayant terminé leur stage :	18
• Candidats(es) qui sont présentement en stage :	15

### Les principaux objectifs du comité sont :

- faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- prendre connaissance des rapports de stage ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- recommander l'acceptation du stage au Comité administratif de l'Ordre pour les stagiaires ayant

## RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

rempli toutes les conditions du règlement sur les stages de formation professionnelle;

- informer les stagiaires et les maîtres de stage sur le règlement;
- faire des recommandations au Comité administratif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages. Cependant, certains rapports n'étaient pas rédigés de façon professionnelle, de façon claire ou encore certains stagiaires n'avaient pas respecté les délais prévus pour la transmission de leurs rapports et/ou de leurs évaluations. Selon le cas, avant l'approbation finale, nous avons demandé des précisions ou des modifications au rapport des stagiaires concernés ou des explications par écrit pour justifier les retards. Nous avons aussi demandé, à l'occasion, de prolonger et/ou réorienter la nature du stage.

Selon la résolution B-06-9403 du Bureau de l'Ordre, le comité des stages exige maintenant, lors de l'inscription d'un stagiaire au stage de formation professionnelle, une brève description de la nature du stage et des tâches qui y seront exécutées, description écrite et signée par le maître de stage. De plus, le comité a actualisé la fiche d'évaluation complétée par le maître de stage où un champ « commentaires » est maintenant prévu.

Le comité sera encore une fois à la recherche de nouveaux membres car madame Bérubé partira éventuellement du comité à la fin de son mandat comme administratrice nommée au Bureau.

J'aimerais enfin remercier mesdames Josée Bastien, Danielle Latulippe, Louise Bérubé et monsieur Alain Lépine pour leur implication au sein du comité au cours de la dernière année.





LUC ST-PIERRE, A.-G.  
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

### Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Bureau.

### Les membres

- M<sup>me</sup> Annick Jaton, directrice adjointe des programmes de 1<sup>er</sup> cycle du Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie et de géomatique
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Jean-Guy Tremblay, a.-g., vice-président du comité d'inspection professionnelle
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire de l'Ordre

## RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

### Les activités

Au cours du dernier exercice financier, le comité a tenu une réunion afin d'assurer un suivi des quatre demandes de reconnaissance d'une équivalence reçues depuis 2001. Une seule nouvelle demande a été reçue au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Bien que l'Ordre et le Département des sciences géomatiques reçoivent régulièrement des demandes d'informations relatives à la formation et aux conditions d'admission à la profession, peu de candidats(es) en provenance de l'extérieur du Canada adressent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation à l'Ordre.





**MICHEL BÉDARD, A.-G.**  
**PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ASSURANCE-  
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

## Le mandat

Le mandat du comité d'assurance a été défini par la résolution no B-01-8027 et a pour objet les paragraphes 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

- « 8.1<sup>o</sup> de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance ;
- 8.3<sup>o</sup> de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré ; »

## Les membres

- M. Michel Bédard, a.-g., président
- M. André Morin, a.-g., secrétaire
- M. Gérard Jacques, a.-g.

## Les activités et le bilan

À titre de président du comité d'assurance-responsabilité professionnelle, il me fait plaisir de vous résumer le principal des activités du comité pour l'année en cours.

# RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE- RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Outre certaines discussions téléphoniques d'affaires courantes, le comité d'assurance a tenu une rencontre officielle afin de s'assurer des affaires quant à l'administration du programme d'assurance et également pour voir à l'avancement de la création du fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

Les affaires courantes ont principalement été orientées vers le renouvellement du contrat d'assurance-responsabilité professionnelle pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008. Le nouveau contrat prévoit une augmentation de 20 % de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle de base.

Afin de sensibiliser et concerter les interventions en matière de prévention, le président du comité d'assurance-responsabilité professionnelle siège maintenant sur le comité de prévention.

Finalement, les membres du comité profitent de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel et des collaborateurs de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec qui ont participé de près ou de loin aux activités du comité d'assurance, sachant que ce rapport est probablement le dernier du comité dans sa forme actuelle, et ce en raison de la mise en place du fonds d'assurance-responsabilité professionnelle prévu au cours de l'année 2007.





**CHRISTIAN DAIGLE, A.-G.**  
**PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SINISTRES  
ET DE PRÉVENTION**

## Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

- « 8. *Le comité a pour objets :*
- 2° *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre ;*
  - 4° *de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement ;*
  - 5° *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*
9. *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »*

## Les membres

- M. Christian Daigle, a.-g., président
- M. Claude Bourbonnais, a.-g.
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.

## RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

### Marsh Canada, le courtier

- M<sup>me</sup> Murielle Sand, gestionnaire de comptes
- M<sup>me</sup> Nariman Benali, secrétaire

### Le Groupe Encon, l'assureur

- M<sup>me</sup> Monique Ouellette, analyste de sinistres

Le comité est assisté, lors de ses réunions, de madame Claudette Bellefeuille, consultante de l'assureur chez Multi Concept et de Me Dominic Naud, avocat consultant de l'assureur chez Nicholl, Pasquell-Mede.

### Les activités

Depuis la présentation du dernier rapport, nous avons tenu des réunions les 2 mai 2006, 31 août 2006, 21 novembre 2006 et 1<sup>er</sup> mars 2007.

Lors des réunions du comité, l'assureur nous présente un sommaire des sinistres qui lui ont été présentés. Selon leur importance et leur nombre, nous prenons connaissance des faits et de l'évolution des dossiers, sans identifier l'arpenteur-géomètre mis en cause.

Nous aidons l'assureur et ses consultants à comprendre le cadre et les règlements qui régissent notre pratique pour assurer la défense des membres ou pour lui faire valoir les attentes du public. Nous cherchons aussi à déceler les points communs, les tendances, etc. pour suggérer des moyens de prévention.





**DENIS TURGEON, A.G.**  
**PRÉSIDENT DU COMITÉ**  
**DE LA REVUE**

## Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année (mai, août, novembre et février) et son tirage se situe aux alentours de 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

## Les membres

- Denis Turgeon, a.-g., président
- Rock Santerre, a.-g., vice-président
- Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- François Brochu, notaire
- Charles Boulay, a.-g.
- Jean-Sébastien Chaume, g.
- Pascal Neveu, a.-g.
- Frédéric Martel, étudiant
- Michel Tétreault, a.-g.
- Paul-André Gagnon, a.-g.
- Philippe Côté, a.-g.
- Geneviève Tétreault, a.-g.

## RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

### Les activités et le bilan

Nous avons cette année publié quatre (4) numéros de la revue GÉOMATIQUE, et encore une fois, la diversité des articles a été au rendez-vous. Des articles liés notamment à la législation foncière, aux cadastres internationaux, à la gestion, à la géomatique et à la photogrammétrie.

Nous avons tenu une réunion annuelle en janvier 2007. Cette réunion a permis de faire le point sur les revues de 2006-2007 et planifier les différentes activités relatives à celles de 2007-2008. Une constatation s'impose toujours : nous avons peu d'articles en avance ce qui crée un surplus de travail pour les membres du comité qui doivent faire des pieds et des mains pour joindre les deux bouts. Trop peu de confrères osent prendre la plume.

Nous tenons à remercier Philippe Côté pour ses deux ans à la présidence. Le comité le remercie pour son implication fort appréciée qui se continue d'ailleurs puisqu'il demeure avec nous. Nous avons de plus le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres : Geneviève Tétreault, a.-g., et Rock Santerre, a.-g., qui a accepté la vice-présidence.

La chronique Foncier-Québec a fait son apparition. Cette chronique abordera différents sujets relatifs au Registre foncier, au cadastre et au bureau de l'arpenteur général du Québec.

Le comité a remis en juin 2006, lors du congrès de Sherbrooke, ses prix de publication. Ces prix sont gérés par le comité de la revue et financés grâce à la participation du fonds Joncas. Pour l'année 2006, le prix « jeune auteur » a été remis à monsieur Simon Banville pour ses trois articles sur le positionnement GPS. Le prix « auteur expérimenté » a été remis à monsieur Francis Roy pour l'article « L'expertise foncière au cœur des grandes transformations de la société ».

### Perspectives

Nous poursuivrons la publication de la revue GÉOMATIQUE sur les mêmes bases cette année. Cette dernière s'autofinancera et nous tâcherons d'offrir aux lecteurs des articles captivants et de qualité, plus particulièrement dans le domaine de l'arpentage foncier.

Le comité remercie particulièrement les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle. Sans eux, la parution ne serait réalisable.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour le temps investi et leur formidable contribution.





LUC ST-PIERRE, A.-G.  
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

### Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministre de l'Éducation. Le comité a pour fonctions :

- de revoir à chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Bureau;
- de donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation.

## RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

### Les membres

- M. Pierre Tessier, a.-g., représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g., représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Michel Boulianne, a.-g., Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M<sup>me</sup> Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Gérard Carrier, représentant du ministère de l'Éducation
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

### Les activités

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il fut discuté, entre autre, de l'accréditation du baccalauréat en sciences géomatiques par le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres et des nouvelles obligations des ordres en matière de permis d'exercice prévues aux articles 94 q), 94 r) et 198.2 du *Code des professions*.





**LUC ST-PIERRE, A.-G.**  
**SECRÉTAIRE DE L'ORDRE**

### **Le mandat**

- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études aux niveaux de la maîtrise et du doctorat.
- Primer à chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

### **Les membres**

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire-trésorier
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M<sup>me</sup> France Plante
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.

### **Les activités**

Au cours de l'exercice 2006-2007, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu deux réunions. Le fonds Joncas a attribué une aide financière

## **RAPPORT DU FONDS JONCAS**

sous forme de prêts de 1 668 \$ à quatre étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. Le montant accordé correspond au frais de scolarité d'une année et sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

Le fonds Joncas a également attribué une aide financière de 1 600 \$ sous forme de bourse et de 4 000 \$ sous forme de prêt (dont une partie éventuellement convertible en bourse) à deux étudiants à la maîtrise en sciences géomatiques.

Une somme de 1 500 \$ a été accordée au Département des sciences géomatiques pour la réalisation de projets axés sur le recrutement de nouveaux étudiants qui assureront la relève des arpenteurs-géomètres.

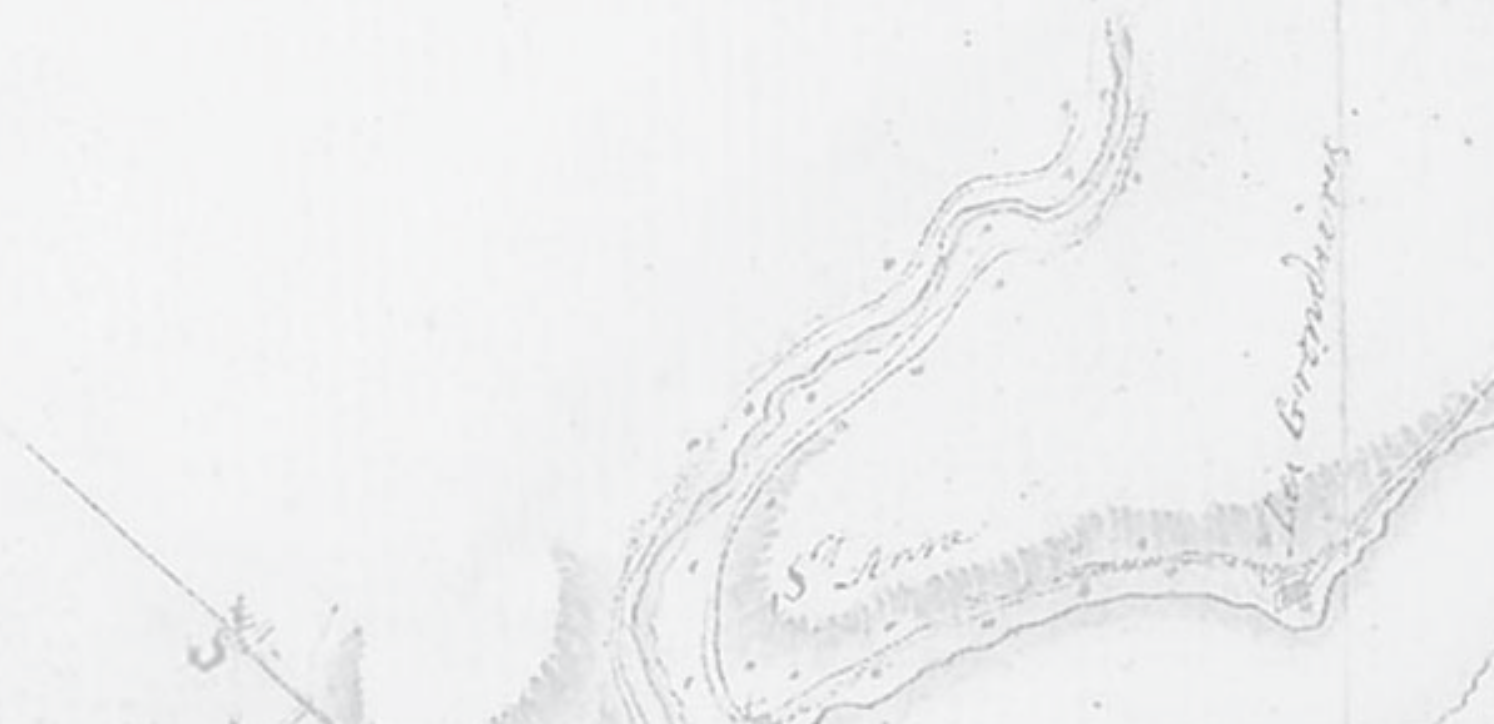
Comme à chaque année, à l'occasion du congrès de l'Ordre, un montant de 500 \$ a été attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.

Depuis 1982, le fonds Joncas a accordé une aide financière à quarante-quatre étudiants sous forme de prêts totalisant 144 624 \$ dont 96 574 \$ furent convertis en bourses.

À la fin de l'exercice financier, le fonds Joncas dispose d'un actif net de 210 701 \$.



**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 MARS 2007**  
**ACCOMPAGNÉS DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**



# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2007

	Pages
<b>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Flux de trésorerie	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 9
<b>ANNEXES</b>	
A Détail des produits	10
B Détail des charges	11
C Charges des comités	12





**AUBÉ ANCTIL  
PICHETTE KELLY**

COMPTABLES AGRÉÉS  
Société en nom collectif

5500, boul. des Galeries  
Bureau 905  
Québec (Québec) G2K 2E2  
Tél : (418) 822-4884  
Fax : (418) 822-2881  
lsm@aaqkca.com

883, boul. Mgr-De Laval, # 201  
Barré-Saint-Paul (Québec)  
G3Z 2W3  
Tél : (418) 435-3076  
Fax : (418) 435-2892  
aaqkbsp@clairferrok.net



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de  
**L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Aubé Anctil Pichette et Associés*

Comptables agréés  
Société en nom collectif

Québec, Québec  
Le 15 juin 2007



## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

### RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007				2006				
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	
	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	
<b>PRODUITS *</b>									
	1 375 664	92 945	229 215	1 697 824	1 580 059	3 277 893	1 578 506	1 590 470	3 168 976
<b>CHARGES</b>									
Frais administratifs *	554 766	105 905	302 669	963 340	1 543 085	2 506 425	601 721	1 541 727	2 143 448
Comités *	739 265			739 265		739 265	752 564		752 564
Contribution au conseil interprofessionnel	7 436			7 436		7 436	7 489		7 489
	1 301 467	105 905	302 669	1 710 041	1 543 085	3 253 126	1 361 774	1 541 727	2 903 501
	74 197	(12 960)	(73 454)	(12 217)	36 974	24 757	216 732	48 743	265 475
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>									
Produits	12 973			12 973		12 973	14 145		14 145
Publications	85 300			85 300		85 300	100 907		100 907
Congrès annuel (note 3)	98 273			98 273		98 273	115 062		115 062
Charges	8 465			8 465		8 465	13 841		13 841
Publications	107 181			107 181		107 181	108 901		108 901
Congrès annuel (note 3)	115 646			115 646		115 646	122 742		122 742
	(17 373)			(17 373)		(17 373)	(7 690)		(7 690)
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	56 824	(12 960)	(73 454)	(29 590)	36 974	7 384	209 042	48 743	257 785

\* Postes dont la composition figure en annexe



## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

### ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007					2006	
	Investis en immobilisations corporelles	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
44 367	135 347	205 040	52 812	437 566	74 773	228 524	26 030
(12 514)	(12 960)	(73 454)	69 338	(29 590)	36 974	209 042	48 743
14 866		(14 866)					
46 719	122 387	131 586	107 284	407 976	111 747	437 566	74 773
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>				<b>512 339</b>		<b>512 339</b>	<b>254 554</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges				7 384		208 042	48 743
Acquisition d'immobilisations corporelles				(14 866)			
<b>SOLDE À LA FIN</b>				<b>519 723</b>		<b>437 566</b>	<b>512 339</b>



## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

### FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007 \$	2006 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	7 384	257 785
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations corporelles	12 514	11 002
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	150 725	(62 928)
	<u>170 623</u>	<u>205 859</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 866)	(19 724)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	155 757	186 135
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	600 954	414 819
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u>756 711</u>	<u>600 954</u>
<b>LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENNENT :</b>		
Encaisse	<u>756 711</u>	<u>600 954</u>




# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## BILAN

AU 31 MARS 2007

			2007	2006
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
<b>ACTIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Encaisse	643 098	113 613	756 711	600 954
Débiteurs	109 562	5 907	115 469	78 459
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêt	462		462	
Somme à recevoir du Fonds du Régime d'assurance sans intérêt	5 185		5 185	
Stock	2 045		2 045	2 070
Frais payés d'avance (note 6)	62 651		62 651	68 753
	823 003	119 520	942 523	750 236
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)</b>	46 719		46 719	44 367
	869 722	119 520	989 242	794 603
<b>PASSIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Créditeurs et frais courus	163 004	2 588	165 592	106 361
Somme à payer au Fonds d'administration générale sans intérêt		5 185	5 185	
Produits reportés (note 8)	298 742		298 742	175 903
	461 746	7 773	469 519	282 264
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
<b>FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				
Investis en immobilisations corporelles	46 719		46 719	44 367
Affectés à la formation continue	122 387		122 387	135 347
Affectés à la promotion de la profession	131 586		131 586	205 040
Non affectés	107 284		107 284	52 812
	407 976		407 976	437 566
<b>FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE</b>		111 747	111 747	74 773
	407 976	111 747	519 723	512 339
	869 722	119 520	989 242	794 603

Pour le comité administratif

 administratrice  
 administrateur



# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

---

### 1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les arpenteurs-géomètres et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Comptabilité par fonds

##### *Fonds d'administration générale*

###### *Fonds d'exploitation*

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

###### *Fonds de formation continue*

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

###### *Fonds de promotion de la profession*

En 2005, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de créer un fonds pour financer une campagne de promotion de la profession à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre qui aura lieu en 2007. Les produits et les charges sont présentés dans le fonds de promotion de la profession.

##### *Fonds du régime d'assurance*

Ce fonds, mis sur pied le 1<sup>er</sup> février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de prime et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

L'Ordre a procédé en cours d'exercice à une requête auprès de l'Autorité des marchés financiers afin d'obtenir l'autorisation de constituer un fonds d'assurance-responsabilité professionnelle. Une fois la confirmation obtenue, l'Ordre s'est engagé à effectuer une mise de fonds de 100 000 \$ dans le fonds d'assurance-responsabilité professionnelle à titre de prêt sans intérêt subrogé en faveur de l'organisme réglementaire.



# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report dans les fonds d'administration générale, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges. Les apports affectés au fonds du régime d'assurance sont constatés à titre de produits de ce fonds selon la méthode des fonds affectés.

#### Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### Stock

Le stock est évalué selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

- Mobilier de bureau - 20 %
- Matériel informatique - 30 %
- Matériel promotionnel - 20 %

#### Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

### 3. CONGRÈS

Dans son budget, l'Ordre doit assumer un coût annuel de 15 000 \$ pour l'organisation du congrès. Les présents états financiers étant des états financiers qui englobent toutes les opérations de l'Ordre, aucune charge interne n'y apparaît. Les coûts réels du congrès assumés par l'Ordre correspondent donc à l'insuffisance des produits sur les charges de congrès de l'exercice, soit 21 881 \$ (7 994 \$ en 2006).

### 4. FRAIS RECHARGÉS AUX COMITÉS

Les salaires sont affectés aux divers comités en fonction du temps consacré à ceux-ci. Les frais facilement identifiables aux comités sont passés directement dans les charges spécifiques de ceux-ci. Quant aux autres frais généraux, ils sont affectés selon le budget prévu sur la base des salaires affectés à chaque comité par rapport aux salaires totaux.



# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

### 5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2007 \$	2006 \$
Débiteurs	(37 010)	177 184
Somme à recevoir du Fonds Joncas	(462)	
Somme à recevoir du Fonds d'assurance	(5 185)	
Stock	25	489
Frais payés d'avance	6 102	19 224
Créditeurs et frais courus	59 231	(254 571)
Somme à payer au Fonds d'administration générale	5 185	
Produits reportés	122 839	(5 254)
	<u>150 725</u>	<u>(62 928)</u>

### 6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2007 \$	2006 \$
Assurances	39 103	52 095
Congrès	11 350	5 762
Autres	12 198	10 896
	<u>62 651</u>	<u>68 753</u>

### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		2006	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
<b>Fonds d'administration générale</b>				
Améliorations locatives	34 148	34 148		
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	147 625	121 567	26 058	26 484
Matériel informatique	74 968	55 163	19 805	16 813
Matériel promotionnel	11 824	10 968	856	1 070
	<u>271 452</u>	<u>224 733</u>	<u>46 719</u>	<u>44 367</u>
<b>Fonds du régime d'assurance</b>				
Matériel informatique	1 061	1 061		
	<u>272 513</u>	<u>225 794</u>	<u>46 719</u>	<u>44 367</u>

### 8. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.



# ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

---

### 9. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à deux de ses employés contractuels une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2007 est de 7 745 \$ (3 722 \$ en 2006).

### 10. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2012, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 42 153 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 211 000 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices s'établit ainsi :

42 153 \$	en	2008
42 153	en	2009
42 153	en	2010
42 153	en	2011
42 153	en	2012

Pour le prochain exercice, les frais d'exploitation relatifs au local sont estimés à 31 122 \$ et seront majorés selon l'indice des prix à la consommation.

L'Ordre loue également du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en septembre 2010 et juin 2012. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 47 006 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

11 897 \$	en	2008
11 897	en	2009
11 897	en	2010
9 526	en	2011
1 789	en	2012

### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. La direction considère que la provision pour créances douteuses est suffisante dans les circonstances.

#### Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, de la somme à recevoir du Fonds Joncas, de la somme à recevoir du Fonds du Régime d'assurance, des créditeurs ainsi que de la somme à payer au Fonds d'administration générale se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.



## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ANNEXE A

DÉTAIL DES PRODUITS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007				2006			
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de formation promotion de la profession	Total	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Arbitrage des comptes	5 551			5 551	200		200	
Cocktail de Noël	3 970			3 970	5 821		5 821	
Commandites					2 158		2 158	
Cotisations annuelles	1 161 256			1 161 256	930 205		930 205	
Cotisations supplémentaires								
Formation continue		85 800		85 800	108 125		108 125	
Pratique illégale					87 915		87 915	
Promotion de la profession			229 215	229 215	230 251		230 251	
Discipline	93 943			93 943	129 082		129 082	
Frais d'administration	413			413	200		200	
Frais d'expédition	1 690			1 690	1 601		1 601	
Honoraires d'examen	12 500			12 500	12 275		12 275	
Immatriculations et licences	850			850	850		850	
Inscriptions		6 250		6 250	3 540		3 540	
Intérêts gagnés	32 780			32 780	16 796		16 796	
Pratique illégale	1 800			1 800	1 300		1 300	
Primes d'assurances						1 590 470	1 590 470	
Publications professionnelles		895		895				
Revue	39 073			39 073	37 647		37 647	
Stage de perfectionnement	19 998			19 998	8 500		8 500	
Transferts de minutes	1 840			1 840	2 040		2 040	
	1 375 664	92 945	229 215	1 697 824	1 580 059	1 580 059	3 277 883	
					1 578 506	1 590 470	3 168 976	





## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

## DÉTAIL DES CHARGES

ANNEXE B

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007				2006			
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total
	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession						
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>								
Amortissement des immobilisations corporelles			12 514			11 002		11 002
Assurances	12 514		80 283	1 382 425	89 564		1 384 241	1 483 805
Bourses d'études, prix et dons	1 500		1 500		1 500			1 900
Coutails et rencontres	7 802		7 802		7 324			7 324
Cotisations - C.C.A.G.	39 140		39 140		39 140			39 140
Créances douteuses recouvrées					(9 219)			(9 219)
Formation du personnel	8 369		8 369		5 662			5 662
Frais de financement				24 896			20 236	20 236
Frais de repas et déplacements		3 662	22 704	60 000	22 899		55 000	22 899
Honoraires du courtier				1 528			805	8 204
Intérêts et frais bancaires	11 966		11 966		7 399			10 000
Location de salles	78 037		78 037	263	10 000			10 000
Loyer	105 642		105 642	14 049	61 018		148	61 166
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau					83 030		13 677	106 707
Préparation et prestation de cours	19 533		36 800		15 350			15 350
Promotion de la profession	4 005	298 717	318 250		36 691			36 691
Publications et annonces	2 320		2 320		9 056			9 056
Rapport annuel et assemblée générale	601 325		640 825	41 300	2 634			2 634
Salaires et services externes	17 092		17 092	18 624	597 276		41 300	638 576
Services professionnels	18 386		18 386		22 084		16 320	38 404
Stage de perfectionnement	7 734		7 734		5 939			5 939
Taxe d'affaires	20 772		20 772		18 922			18 922
Télécommunications								
	1 036 420	302 669	1 444 964	1 543 085	1 047 671		1 541 727	2 589 398
Moins frais rechargés aux comités (note 4)	481 654		481 654		445 850			445 950
	554 766	302 669	963 340	1 543 085	601 721		1 541 727	2 143 448

## ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

### CHARGES DES COMITÉS

ANNEXE C

31 MARS 2007

	2007	2006
	\$	\$
<b>Discipline, inspection et syndic</b>		
Comité de révision	2 247	2 357
Discipline	83 252	87 920
Inspection professionnelle	160 422	162 333
Pratique illégale	79 649	129 414
Syndic	259 364	229 810
	584 934	611 834
<b>Autres comités</b>		
Arbitrage des comptes	10 540	877
Bureau et comité administratif	91 205	86 294
Comités ad hoc	4 428	3 591
Examineurs	13 524	12 584
Revue	34 519	37 334
Stages	115	50
	739 265	752 564





ORDRE DES  

---

**ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**  

---

DU QUÉBEC

**IBERVILLE QUATRE**

2954, Boulevard Laurier, Bureau 350  
Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 • Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca>  
Adresse électronique : [oagq@oagq.qc.ca](mailto:oagq@oagq.qc.ca)

# LES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES VOIENT LE MONDE AVANT TOUT LE MONDE.

Les arpenteurs-géomètres stabilisent les bases de nos projets, jusqu'au moindre immeuble résidentiel. Leur expertise est indispensable et est au cœur de développements économiques, que ce soit dans les ports, les aéroports, les routes ou les hydroélectriques.

Depuis l'échelle de Champollion, le premier arpenteur-géomètre, ils ont ouvert la voie de nouveaux territoires, fondant une ville ou ses villages. Et ont permis au monde qu'ils créent de s'élever.



ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES  
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES  
1911-1912-1913  
122 ans

